

# Le Salon Fluvial

SAINT-JEAN-DE-LOSNE



LE SALON FLUVIAL AU CŒUR DU FLUVIAL  
SAINT-JEAN-DE-LOSNE - 1ER PÔLE FLUVIAL DE FRANCE



## DOSSIER D'INSCRIPTION

*A retourner avant le 08 avril 2017, en mairie de Saint-Jean-de-Losne,  
accompagné d'un règlement de 100 euros à l'ordre du Trésor Public.*

### Votre organisme

Raison sociale :

Activité principale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél.

Email :

Site internet :

### Contacts

Responsable de l'entreprise :

Personne à contacter

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

### Règlement

100 € par chèque à l'ordre du Trésor Public

100 € par virement : IBAN : FR03 3000 1001 83F2 1800 0000 049

Veillez nous transmettre votre logo au format numérisé ainsi qu'un descriptif de votre activité pour figurer sur le site internet du Salon Fluvial.

Date, Cachet et signature

## EMPLACEMENT

Taille de l'emplacement souhaité :

Avez-vous besoin :

- d'un véhicule sur votre emplacement :  Oui  Non
- d'une connexion électrique :  Oui  Non
- d'un branchement eau :  Oui  Non

Exposez-vous des bateaux ?  Oui  Non

Si oui :  à terre  à flot

Combien :

Dimension totale :

## INFORMATIONS PRATIQUES

---

Lieu Saint-Jean-de-Losne – Quai National-Gare d'Eau-Quai du Canal  
Coordonnées GPS : latitude : 47.1                      Longitude : 5.25

---

Accueil des exposants Apéritif de bienvenue le vendredi 19h30 stand organisateur  
Parking réservé aux exposants

---

Montage des stands Vendredi 28 avril à partir de 16h00  
Samedi 29 avril à partir de 7h00

---

Démontage des stands Dimanche 30 avril : impérativement le dimanche soir à partir de 18h

---

Dates et heures d'ouverture au public Samedi 29 avril : 10h00-19h00  
Dimanche 30 avril : 10h00-18h00

---

Assurance : Prendre connaissance du règlement du Salon page 4.

---

## REGLEMENT DU SALON FLUVIAL

### ADMISSION AU SALON FLUVIAL

1. Le dossier d'inscription doit être retourné complet avec le règlement dans les délais prévus.
2. La personne physique ou morale, qui souhaite louer un stand doit prendre connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve. Elle doit certifier sur l'honneur bénéficier d'une assurance Responsabilité civile.

### ASSURANCE

1. L'organisateur est assuré en Responsabilité Civile. Il ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner au tiers. La ville de Saint-Jean-de-Losne décline toute responsabilité concernant les dommages et préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (retard, sinistre, vol ou destruction de matériel d'exposition...)
2. La ville de Saint-Jean-de-Losne décline toute responsabilité en cas de vol, disparition ou destruction de matériel appartenant aux exposants. Chaque exposant doit être assuré contre le vol et les dommages.
3. Veuillez joindre obligatoirement **une attestation d'assurance**.

### PLAN ET STATIONNEMENT

1. La ville de Saint-Jean-de-Losne établit le plan du Salon Fluvial et effectue la répartition des stands en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants (page 3).

### SECURITE

1. La décoration des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité exclusive en respectant les normes de sécurité en vigueur. Ils doivent être en possession de tous les documents ou certificats nécessaires
2. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins et le passage des secours.
3. Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics.

### INSTALLATION ET DEMONTAGE

1. L'installation se fera soit le vendredi 28 avril à partir de 16h00 ou le samedi 29 avril entre 7h00 et 10h00.
2. Le démontage se fera le dimanche 30 avril à partir de 18h.
3. Les exposants devront laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés.
4. **Vous pouvez louer directement un chapiteau auprès des sociétés :**  
SARL BACHE 21 SELECTOR 6 rue de Bastogne ZAE CAP NORD 21850 SAINT APOLLINAIRE  
Tél : 03.80.52.92.91 Fax : 03.80.51.39.20  
Email : [bacheselector@orange.fr](mailto:bacheselector@orange.fr)  
ou à la  
SARL SCENE PLUS 2 IMPASSE Jean François Crassin 21600 LONGVIC Tél : 03.80.79.18.85  
Email : [contact@sceneplus.fr](mailto:contact@sceneplus.fr)

Bon pour accord le  
(Cachet et signature)